

Décisions du président du C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MANDRES-LES-ROSES

DECISION N° 8/2021

Convention de partenariat avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne dénommé CODEP EPGV 94, pour la mise en œuvre de l'atelier « Bien Vieillir » en faveur des retraités

Madame Elisabeth JEGU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Mandres-les-Roses (Val-de-Marne),

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux Centres communaux et intercommunaux d'action sociale, ainsi qu'aux sections de centre communal d'action sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux centres communaux d'action sociale de Marseille et de Lyon et notamment ses articles 21 et 22,

Vu la délibération du Conseil d'Administration, en date du 26 juin 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Administration au Vice-président, en application des articles susvisés du décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

Considérant la réunion de la Commission Seniors en date du 14 juin 2021,

Considérant le souhait des Administrateurs du CCAS de proposer aux Retraités d'assister à des ateliers de prévention dans le cadre des actions en faveur du « bien vieillir »,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat avec le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Val-de-Marne dénommé CODEP EPGV 94, pour la mise en œuvre de l'atelier de prévention pour les retraités : un atelier « l'équilibre en mouvement »

Article 2 : L'atelier est gratuit pour le CCAS, le financement étant pris en charge par la Conférence des Financeurs.

Fait à Mandres-les-Roses, le 1^{er} septembre 2021

La Vice- Présidente du CCAS,



Elisabeth JEGU

Accusé de réception en préfecture
094-269400255-20210901-08-2021-CC
Date de télétransmission : 05/10/2021
Date de réception préfecture : 05/10/2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MANDRES-LES-ROSES

DECISION N°07/2021

Contrat de réservation entre le CCAS de Mandres-les-Roses l'Office du tourisme de Meaux

Elisabeth JEGU, Vice-présidente du Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses (Val-de-Marne),

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux Centres communaux et intercommunaux d'action sociale, ainsi qu'aux sections de centre communal d'action sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux centres communaux d'action sociale de Marseille et de Lyon et notamment ses articles 21 et 22,

Vu la délibération du Conseil d'administration, en date du 26 juin 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'administration au Président, en application des articles sus-visés du décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

Considérant la réunion de la commission Seniors en date du 19 mai 2021,

Considérant le souhait des administrateurs du CCAS de proposer aux retraités Mandrions de participer à une excursion à Meaux « Musée de la Grande Guerre »,

Considérant la proposition de l'Office du Tourisme de Meaux d'une visite de la ville comprenant un petit déjeuner d'accueil, une visite guidée du Musée, un déjeuner dans un restaurant et la visite libre de la « Maison du Brie de Meaux » pour un coût de 49,50 euros par personne.

DECIDE

Article 1 : D'approuver le contrat de réservation avec l'Office du tourisme de Meaux pour une excursion d'une journée à Meaux qui se déroulera le jeudi 16 septembre 2021 ;

Article 2 : Le prix forfaitaire par personne, sur la base de 40 participants est de 49.50€ TTC, l'effectif final étant communiqué à 7 jours de la sortie ;

Article 3 : L'annulation de la sortie du fait du CCAS donne lieu à des frais d'annulation détaillés dans le contrat de réservation ;

Article 4 : La dépense sera inscrite au budget 2021 ;

Fait à Mandres-les-Roses, le 2 septembre 2021

La Vice-présidente du CCAS,



Elisabeth JEGU

Accusé de réception en préfecture
094-269400255-20210902-07-2021-CC
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021